PROPOSITIONS DE L'INSTITUT CONCORDE

À L'ENDROIT DU PRÉSIDENT DE LA TRANSITION DU GABON

CONTACTS

WWW.INSTITUT-CONCORDE.ORG
CONTACT@INSTITUT-CONCORDE.ORG

PROPOS INTRODUCTIFS

Depuis le 30 août 2023, le Gabon est engagé dans un processus de transformation profonde de ses institutions. En effet, le renversement du système BONGO a conduit à l'instauration du Comité pour la Transition et la Restauration des institutions (CTRI) et d'un Gouvernement de Transition. C'est dans ce cadre, qu'un appel à contributions a été lancé à la Nation afin de soumettre, en vue du prochain dialogue national, des propositions d'amélioration de tous les secteurs

C'est avec enthousiasme que l'Institut Concorde a accueilli cette opportunité qui cadre avec sa raison d'être : penser le Gabon autrement. Pour rappel, l'Institut Concorde est Think Tank, créé en 2021 par un collectif de Gabonais de l'étranger et du Gabon afin de peser dans le débat public et aider à la prise de décision publique. En notre qualité d'organe de réflexion, nous avons à cœur de soumettre des propositions aux autorités publiques allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des Gabonais et de la gouvernance sous toutes ses formes.

Afin d'être le plus pragmatique possible, nous avons opté pour six grandes propositions qui recoupent à notre sens, des priorités du processus de Transition de nos institutions. Tout d'abord, la question de la décentralisation pour un meilleur aménagement du territoire (contribution n°1). Incontournable, à l'heure où l'Etat central a de plus en plus de mal à prendre des décisions au plus près des besoins des citoyens, la gouvernance locale sera l'une des priorités de nos autorités de Transition.

Ensuite, la santé publique et la nécessité de développer la recherche scientifique (contribution n°2). S'il est vrai que la santé est notre bien le plus précieux, le Gouvernement devra se pencher impérativement sur cette question. Le ferroviaire ensuite, ou plus globalement la question de la mobilité (contribution n°3). Les récents dysfonctionnements du Transgabonais suffisent à justifier cette proposition.

L'instauration d'un système d'aide sociale plus juste est un chantier de tous les instants (contribution n°4) et il revient à l'Etat de faire le nécessaire en ce sens avec les différents acteurs concernés. La question de l'assainissement du Grand Libreville (contribution n°5) est une urgence au regard de la faiblesse des réseaux existants. Enfin, la nécessité de développer un tourisme local de qualité (contribution n°6) est une proposition qui fait écho au potentiel économique de notre pays, encore très peu exploité.

Contribution N°1 (Charlène ONGOTHA)

Décentraliser pour un meilleur aménagement du territoire

(Mots clés : décentralisation - collectivités territoriales - gouvernance locale)

I/ État des lieux

La loi organique n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation fixe les règles relatives à la création, à l'organisation et attribution des collectivités territoriales. Cette dernière définit la décentralisation comme étant le transfert des compétences et des moyens de l'État à une collectivité territoriale afin d'améliorer la complémentarité de ces deux échelons territoriaux, l'efficacité de l'action publique et développer des services publics de proximité qui répondent efficacement aux besoins des populations.

Depuis lors, l'arsenal juridique de la décentralisation s'est développé notamment avec la loi 001/2 014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation et l'application des stratégies d'aménagement du territoire issue de la loi d'orientation de la stratégie de développement économique et social de 2006 et la mise en place du ministère de la décentralisation, Cohésion et Développement du territoire en 2019.

En effet, le développement des ruralités, l'implication des citoyens gabonais dans leur localité, l'efficacité de l'aménagement du territoire et l'implication des acteurs publics locaux dans la mise en œuvre des politiques nationales appellent une nouvelle manière de gouverner les territoires en prônant davantage de coopération et de concertation entre les différents niveaux de pouvoirs.

Et ce d'autant que, avec la dynamique de mondialisation et régionalisation que rencontrent les structures étatiques internationales, l'État est de moins en moins capable de répondre efficacement aux besoins de la population sans s'appuyer sur des intermédiaires locaux et des dynamiques de coopération avec différents acteurs de terrain.

En outre, si l'on souhaite un aménagement du territoire intelligent, il est impératif d'intégrer dans la prise de décision plusieurs acteurs intervenant dans la gouvernance locale et ne pas uniquement se reposer sur l'échelon national qui doit se concentrer sur des secteurs régaliens. C'est pourquoi la présente proposition vise à encourager les autorités de Transition à prendre en considération cette question et accompagner le processus de décentralisation de l'action publique débuté en 1996.

II/ Problématique(s)

Actuellement, le mécanisme de décentralisation tel que prévu par le texte de loi de 1996 n'est pas effectif. Cela se vérifie par le peu de marge de manœuvre dont disposent les collectivités locales en matière administrative et financière qui ne cesse d'avoir un impact négatif sur le développement local des territoires ruraux, la stratégie d'aménagement du territoire et les opportunités de démocratie locale.

Pourtant, la structure administrative territoriale gabonaise repose sur plusieurs échelons (Province, Département, District) et entités territoriales (Gouverneur, Préfet, Maire) qui pourraient détenir un socle de compétences précises pour penser le territoire plus efficacement et avoir un impact considérable sur la construction de projets stratégiques territoriaux.

Cela permettrait surtout de prévoir des relais politiques sur l'ensemble du territoire national afin de permettre aux populations rurales de mieux comprendre la politique gouvernementale qui est menée, prendre en compte les spécificités locales et contribuer au développement territorial. En effet, il est déplorable de constater que non seulement les populations gabonaises sont concentrées dans les grandes villes telles que Libreville, Port-Gentil ou encore Franceville, mais surtout que le développement économique et social se situe uniquement dans ces grandes villes créant ainsi un écart considérable avec d'autres territoires qui peinent à se développer.

Ces écarts portent atteinte à l'unité nationale que prône la Constitution, mais, ils créent surtout des disparités renforcent le déséquilibre que l'on observe dans la gouvernance locale de certaines villes du pays complètement livrées à elles-mêmes (Lambaréné, Tchibanga) malgré la présence d'autorités politiques locales chargées du développement de leur territoire conformément à la loi.

Partant, l'arsenal juridique existant autour de la décentralisation doit être mis en œuvre afin de renforcer les pouvoirs locaux incarnés par des autorités administratives préétablies et y développer des services publics de proximité efficaces pour réduire les disparités de développement entre les différentes villes du Gabon et permettre aux populations locales d'avoir accès au minimum vital.

III/ Axes d'amélioration et propositions

- **Renforcer l'autonomie financière et administrative des collectivités locales**

La décentralisation doit systématiquement s'accompagner d'une autonomie financière et administrative effective des collectivités locales. Pour cela, elles doivent disposer d'un budget propre qui fixe à la fois les grands axes prioritaires des politiques publiques locales et les moyens alloués à chacun des objectifs poursuivis. Cela sous-entend le développement d'une fiscalité locale gérée par l'administration territoriale sous le contrôle de l'État pour garder la dynamique d'ensemble. Cette marge de manœuvre financière est le préalable à l'émergence d'une gouvernance locale forte.

- **Permettre l'ancrage de la prise de décision locale dans les secteurs clés**

Une politique de décentralisation efficace permettrait aux collectivités locales de développer leurs territoires sur la base de compétences propres qui leur sont dévolues par la loi sans forcément dépendre du pouvoir central sur des décisions à prendre ou des actions à mener. Par exemple, dans le domaine des transports publics, on pourrait imaginer que ce secteur soit partagé localement par diverses entités territoriales de manière à rendre plus fluide la stratégie territoriale dans ce domaine et à générer une chaîne de responsabilité plus claire lorsqu'il s'agira de dresser le bilan des actions menées. Il en est de même dans des secteurs tels que la santé, l'éducation ou encore la protection sociale afin de mieux répondre aux besoins des populations vulnérables.

- **Développer le processus de territorialisation de l'action publique**

Le processus de décentralisation pourrait par exemple contribuer à la dynamisation des activités touristiques sur le plan local. Ce secteur constitue un véritable levier pour la croissance économique et s'inscrit pleinement comme un secteur qui profiterait d'une politique de décentralisation de l'action publique plus effective. Le transfert de la compétence Tourisme aux autorités administratives locales et l'inclusion d'acteurs privés qui soutiennent sa chaîne de valeur et son caractère transversal et social, pourrait concourir de façon indirecte à la promotion des atouts territoriaux dans ce domaine. Plus largement, ce processus de territorialisation doit envisager un réaménagement du découpage administratif en phase avec les réalités et besoins actuels.

En définitive, la décentralisation est une marque de confiance incontestable envers nos autorités locales dans le potentiel qu'ils ont de développer leur territoire et de contribuer à l'aménagement de services publics en lien avec leur réalité C'est la raison pour laquelle, l'Institut Concorde se propose de militer de toutes ses forces en faveur d'une décentralisation de l'action publique effective au Gabon.

Cela passe par une redéfinition de la carte administrative en faisant le choix d'échelons plus en phase avec l'aménagement du territoire. Mais surtout, par l'octroi d'une autonomie administrative et financière plus forte aux entités territoriales bien que contrôlée par l'Etat central. Enfin, il est question de faire des élus locaux de véritables relais de l'action du Gouvernement auprès des populations locales, bien souvent coupées des réalités politiques. Ces dernières, faisant partie d'un tout, doivent être impliquées au même titre que les populations des grandes capitales.

Si l'on veut une nation forte, nous avons tout intérêt à ne pas négliger cet aspect crucial qu'est l'aménagement du territoire et la nécessité de décentraliser au maximum l'action publique.

Contribution n°2 (Carène NDONG SIMA)

Santé publique: de la nécessité d'améliorer la recherche médicale au Gabon

(Mots clés : santé publique – recherche médicale – développement)

I/ État des lieux du secteur de la santé

La loi gabonaise 12/95, qui façonne la politique de santé publique du pays, affirme la garantie constitutionnelle du droit à la santé et de la protection des personnes vulnérables. Le gouvernement maintient son engagement dans ce secteur qui se concrétise par sa participation à diverses initiatives nationales et internationales visant à améliorer les conditions de vie des citoyens.

Concernant la prestation de soins de santé, le pays compte près d'un millier d'établissements, allant des cases de santé aux centres hospitaliers universitaires, couvrant l'ensemble des secteurs de santé. Environ 700 structures de premier contact telles que des dispensaires, infirmeries et cabinets de soins, ainsi que quatre centres hospitaliers universitaires, sont à travers le pays.

Bien que la couverture géographique des établissements de santé publics soit généralement satisfaisante, des exceptions subsistent, notamment dans la région sanitaire Nord où les ratios population/nombre d'établissements de santé ne répondent pas aux normes. Par exemple, le nombre total de lits dans le système de santé est estimé à environ 4 000, soit un ratio de 25 lits pour 10 000 habitants.

Toutefois, ces chiffres masquent d'importantes lacunes au sein de la plupart des structures du premier niveau de la pyramide sanitaire. En effet, de nombreux dispensaires sont actuellement fermés ou ne respectent aucune normes établies. De plus, de nombreux hôpitaux départementaux (centres médicaux) présentent des signes avancés de décrépitude et d'une forte carence en équipements. Ces défis sont exacerbés par des problèmes de maintenance qui entravent le bon fonctionnement de ces établissements.

Concernant la Couverture sanitaire (CSU), d'importants progrès ont été réalisés dans trois dimensions clés : la protection sociale, la protection financière des populations les plus vulnérables et l'accès aux soins. Ainsi, l'assurance maladie obligatoire qui couvre actuellement près de 60% de la population (dont les deux tiers sont des Gabonais économiquement faibles), constitue un atout majeur.

L'équité dans la participation des ménages a été un principe fondamental dans l'établissement de ce système d'assurance maladie. Les ménages contribuent en fonction de leurs ressources et bénéficient d'un ensemble de prestations uniformes quel que soit le type de maladie diagnostiqué. De plus, certaines pathologies classées en Affections de Longue Durée (ALD), telles que l'hypertension et les cancers, ainsi que certains traitements spécifiques tels que la dialyse, bénéficient d'une prise en charge allant de 90% à 100%.

Pour surmonter les défis présentés par le secteur médical, le Gabon s'appuie sur deux centres de recherche de renommée internationale : le Centre de Recherches de Lambaréné (CERMEL) et le Centre de Recherche de Franceville (CIRMF). Ces centres contribuent à faire progresser la recherche médicale et partagent des expériences à l'échelle africaine et mondiale.

Le CERMEL a participé à des essais cliniques sur le vaccin contre le paludisme RTS'S et est actuellement engagé dans le diagnostic et la surveillance de la tuberculose résistante, ainsi que dans des essais cliniques sur un vaccin contre le virus Ebola. Le CIRMF a confirmé le diagnostic des épidémies de chikungunya et de la maladie à virus Ebola au Gabon. Il évalue également l'efficacité de médicaments antipaludiques et assure la confirmation du diagnostic des cas d'ulcère de Buruli.

II/ Problématique(s)

Malgré les nombreux engagements de l'État gabonais dans le domaine de la santé publique, des défis subsistent notamment en matière de taux de mortalité, de santé maternelle et infantile, de vaccination, de maladies sexuellement transmissibles, de maladies tropicales négligées et de maladies non transmissibles.

En ce qui concerne la prestation de soins de santé, le système de santé reste fortement axé sur les hôpitaux entraînant une prédominance de l'aspect curatif et une préférence pour les investissements dans les structures hospitalières au détriment des établissements de santé de base. Le soutien aux efforts préventifs et promotionnels demeure insuffisant. Les lacunes persistantes résultent du manque de mise à jour et de diffusion généralisée de protocoles thérapeutiques normalisés, entraînant des problèmes dans la prise en charge des patients, en particulier au niveau des structures de santé de base.

De plus, la faiblesse des services de santé en fonction de la nature et du niveau des infrastructures a pour conséquence un manque de maîtrise ou une inadéquation de l'offre de soins de santé sur l'ensemble du territoire. A cela s'ajoute le fait que la permanence des soins ne soit pas garantie, avec des lacunes dans les soins communautaires et des problèmes de performance dans le système de référence et de contre-référence. L'adoption et la mise en œuvre des stratégies de soins de santé primaires sont insuffisantes, tout comme la participation communautaire.

Les efforts visant à intégrer une approche qualité dans les établissements de santé restent limités, avec peu d'établissements possédant leur propre projet de développement, élément crucial pour planifier la prestation de soins de santé et établir des composantes de qualité au sein de la structure. La prise en charge des maladies non transmissibles, en particulier de l'hypertension, du diabète et des cancers, demeure insuffisante, en particulier dans les régions intérieures du pays. Toutes ces lacunes contribuent à une prestation de soins de santé de qualité insuffisante et à un alourdissement du fardeau général de la morbidité et de la mortalité. Malgré tous les efforts mis en place pour alléger ce fardeau tels que les divers centres de recherches, la recherche en santé reste peu structurée, caractérisée par l'absence d'un agenda de recherche officiel, le faible contrôle du Comité d'Éthique et le peu d'impact des travaux effectués sur le système de santé.

Tous ces défis soulignent la nécessité urgente d'investissements et de réformes structurelles pour renforcer et améliorer l'efficacité de l'ensemble du système de santé, en particulier au niveau local.

III/ Axes d'amélioration et propositions

L'un des principaux défis du gouvernement est de garantir des services de santé de qualité de manière équitable et socialement juste. Cela nécessite la mise en place d'un système de santé performant, répondant aux besoins croissants des individus, des familles et des communautés. Dans cette optique, il serait primordial de travailler sur ensemble de solutions et d'axes d'amélioration.

A. Renforcer le secteur de la santé publique

1. Accès aux soins de santé de base

- Élargir les services de santé dans les zones rurales mal desservies grâce à des cliniques mobiles et à la télémédecine, garantissant un accès équitable pour tous.

- Mettre en place des programmes de travailleurs de la santé communautaire pour combler le fossé entre les établissements de santé et les communautés locales en privilégiant la santé maternelle et infantile.

2. Éducation à la santé

- Développer un programme complet d'éducation à la santé, adapté culturellement, pouvant être intégré dans les écoles, afin d'armer la jeune génération de connaissances sur la vie saine.

- Lancer des campagnes de sensibilisation du public sur diverses plateformes numériques pour diffuser des informations cruciales sur la santé de manière accessible.

3. Programmes de vaccination

- Renforcer les chaînes d'approvisionnement et l'infrastructure de stockage à froid pour les vaccins garantissant une distribution efficace et minimisant les pertes.

- Collaborer avec des organisations internationales et des partenaires pour garantir des vaccins abordables contre les maladies critiques.

4. Infrastructure de santé

- Moderniser et étendre les établissements de santé notamment sur les zones rurales et mal desservies en les équipant des dernières technologies médicales et de personnel formé.

- Mettre en place un système de dossiers de santé électroniques robuste pour faciliter le partage de données et la coordination entre les prestataires de soins de santé.

5. Surveillance de la santé publique

- Mettre en œuvre des systèmes de surveillance des maladies avancés, notamment des applications de santé mobiles et de l'analyse de données pour détecter les épidémies et suivre l'évolution des maladies en temps réel.

- Créer une équipe nationale de réponse aux crises capable d'intervenir rapidement en cas d'urgence sanitaire comme les pandémies.

B. Faire progresser la recherche médicale sur le territoire national

1. Investissement dans la recherche et le développement

- Établir un fonds de recherche national dédié, allouant un pourcentage du budget annuel de l'État à la recherche dans divers domaines.

- Offrir des subventions de recherche compétitives et des bourses pour attirer et retenir les meilleurs talents scientifiques.

2. Collaboration en recherche

- Favoriser les partenariats avec des institutions de recherche internationales pour l'échange de connaissances et des projets de recherche communs.

- Créer des pôles de recherche spécialisés dans des domaines clés favorisant la collaboration interdisciplinaire et l'innovation.

3. Développement des capacités de recherche

- Améliorer l'éducation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dans les écoles et les universités, en mettant l'accent sur l'expérience de recherche pratique et la formation pratique.

- Mettre en place des programmes de mentorat qui mettent en relation des chercheurs chevronnés avec des talents émergents.

4. Collecte et partage de données

- Établir un portail de recherche en accès libre permettant aux chercheurs de partager leurs découvertes, favorisant la transparence et la collaboration.

- Mettre en œuvre des politiques de partage de données qui garantissent la confidentialité et la sécurité des données tout en permettant la recherche.

5. Transfert de technologie

- Créer des hubs d'innovation et des parcs technologiques pour faciliter la commercialisation des découvertes de recherche.

- Offrir des incitations fiscales et un soutien aux start-ups locales axées sur les avancées scientifiques et technologiques.

6. Encourager des recherches innovatrices

- Encourager des projets de recherches médicales novateurs comme la génomique humaine ou encore la pharmacogénomique pour renforcer le travail déjà en place. En effet, la génomique humaine et la pharmacogénomique sont des domaines de recherche liés à l'étude du génome humain et à la manière dont les variations génétiques peuvent influencer non seulement la susceptibilité à certaines maladies, mais aussi la réaction d'un individu aux médicaments.

C. Mesurer les succès

- Établir un ministère ou un Département chargé de surveiller et d'évaluer les progrès des initiatives de santé publique et de recherche scientifique.
- Collaborer avec des organisations internationales et des experts pour effectuer des évaluations régulières et des examens par les pairs.
- Publier des rapports annuels pour tenir le public informé de l'impact de ces initiatives.

D. Financement durable

- Explorer des mécanismes de financement innovants tels que les obligations à impact social et les partenariats philanthropiques pour diversifier les sources de financement.

- Créer un fonds de dotation pour la recherche scientifique afin de garantir une stabilité financière à long terme et une indépendance.

- Augmenter la proportion du budget de l'État consacré à la santé à 20% de l'aide publique et du budget de l'État comme recommandé par l'initiative 20/20.

E. Sensibilisation et engagement du public

- Établir une " Semaine de la Science et de la Santé nationale" pour impliquer le public dans des activités scientifiques, des conférences et des bilans de santé.

- Encourager le développement de projets de science citoyenne permettant au public de participer activement à la recherche scientifique et à la collecte de données.

Contribution n°3 (Martial NDONG)

Le ferroviaire : un outil puissant de mobilité

(Mots clés : Transports - Service public - Nationalisation)

I/ État des lieux du ferroviaire

Le transport ferroviaire doit avoir une place privilégiée pour l'avenir de l'intérieur du pays, tant en matière économique, qu'écologique et sociale. Le bon fonctionnement du mode ferroviaire induit des investissements conséquents qui ne peuvent avoir de rentabilité que s'ils sont pensés dans une politique globale des transports et d'aménagement du territoire national. En cela, les transports de Voyageurs et de Marchandises sont intimement liés.

L'activité économique et industrielle basée sur des pôles géographiques spécialisés génère des déplacements importants. Et le chemin de fer doit faciliter ces échanges quotidiens avec des infrastructures solides et une réduction des temps de parcours. Le chemin de fer doit être absolument prioritaire dans nos choix budgétaires et c'est la responsabilité de l'État d'investir encore davantage dans ce réseau.

Moderniser et développer les liaisons ferroviaires entre la capitale et les provinces nous paraît donc incontournable. Pour cela, le bien public collectif qu'est le chemin de fer gabonais doit être préservé étant donné son rôle de colonne vertébrale dans l'économie et l'aménagement du pays.

Une situation actuelle insatisfaisante

37 ans après l'inauguration de notre chemin de fer, force est de constater qu'il est toujours sous perfusion avec un mandat de gestion confié à un exploitant minier. Un petit tour d'horizon du dispositif normatif et des récents événements nous permettra d'en retracer le parcours :

- Décret N°869/PR du 10 octobre 2005 portant approbation de la convention de concession pour la gestion et l'exploitation du chemin de fer Transgabonais signée entre l'État gabonais et la SETRAG, une filiale du groupe ERAMET. Cette entité constitue « un groupe privé » qui « remplit des missions de service public dans le domaine du transport ferroviaire et de la mobilité et exerce des activités de logistique et de transport ferroviaire de marchandises dans un objectif de développement durable, de lutte contre le réchauffement climatique, d'aménagement du territoire et d'efficacité économique et sociale ».

- La loi n°027/2010 du 27 juillet 2010 portant ratification de l'ordonnance n°017/PR/2010 du 25 février 2010 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation des transports ferroviaires (ARTF). L'essentiel de la politique de cette entité vise des objectifs directs : réduire les coûts opérationnels d'exploitation de la SETRAG, améliorer la fiabilité et la disponibilité du transport, permettre un accès équitable à tous les utilisateurs, restaurer la capacité de la voie afin d'augmenter la capacité des sillons, et ainsi la capacité de transport afin de permettre aux populations un voyage plus sûr et confortable grâce au projet d'assistance aux voyageurs (PAV).

- Les déboires, les incidents à répétition endurés par les usagers sont bien trop fréquents aujourd'hui. Leurs attentes en termes de qualité de service (régularité, etc.) sont légitimes. Pendant longtemps, on a vu la politique des transports publics être anesthésiée avec des conséquences dramatiques qui ont entraîné un affaiblissement considérable du ferroviaire. Les infrastructures vieillissantes (nombreuses limitations de vitesse à 40 km/h voire 20 km/h!), couplées à un choix de la SETRAG de privilégier le transport du minerais au détriment des trains du quotidien, renforce la fragilité du réseau

II/ Problématique(s)

Un projet ferroviaire structurant engage les générations futures. Quels sont réellement les objectifs du Projet Programme de remise à Niveau (PRN) qui est habituellement vanté par le concessionnaire SETRAG ? À la lecture d'un certain nombre de documents officiels, ce projet à pour seul objectif de livrer les travaux en 2035 avec les besoins d'un chemin de fer de 1986. Va-t-il augmenter le nombre de sillons ? Allons nous avoir une ligne ferroviaire à 110 km/h minimum?

Partenariat Public Privé = DANGER ! Quels étaient les objectifs du décret N°869/PR du 10 octobre 2005 ? QUID des conséquences de la convention de concession pour la gestion et l'exploitation du chemin de fer Transgabonais signée entre la République gabonaise et la SETRAG 18 ans après ?

Aujourd'hui, la conjugaison des besoins des populations, de la transition écologique et de la baisse de la qualité de l'infrastructure ferroviaire est un non sens politique, économique et environnemental. Le mode routier domine les relations à courte et moyenne distance sur le territoire. Les difficultés chroniques du transport par train constituent de sérieux handicaps pour les usagers dans leur vie professionnelle et familiale. Les liaisons ferroviaires provinciales actuelles présentent une qualité d'offre à développer en la dimensionnant aux besoins réels des populations.

En prenant en compte le combat écologique actuel de tous les Etats du monde entier, le ferroviaire est le moyen par excellence pour réduire l'empreinte carbone induite par les déplacements routiers.

Il faut concevoir le ferroviaire dans une dynamique de réponse aux besoins des usagers et des industriels. Cela suppose de repenser la place du ferroviaire et de partir des besoins locaux.

III/ Axes d'amélioration et propositions

1. Penser à la réforme de la formation professionnelle et des grandes écoles

Il faut prévoir, en partenariat avec les grandes écoles et l'ensemble des services de l'État, organiser des Assises de la Formation avec un objectif prioritaire de prendre en compte la stratégie de développement économique du pays, la situation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques et les acteurs de la formation pour travailler à une cohésion de la formation-emploi. Le mécanisme qui consiste à prendre des ingénieurs diplômés en stage pendant 18 mois n'a aucun sens, sinon, à démontrer que les grands groupes présents dans notre pays et dans les secteurs clés n'ont aucune confiance dans les formations dispensées dans nos écoles. On ne peut plus se permettre d'être observateur sur des questions de transition écologiques. Il faut agir en explorant tous les leviers qui visent à atténuer l'émission des gaz à effet de serre (GES).

2. Récupérer le patrimoine national qui est géré et exploité par la SETRAG

Pour rappel, l'ARTF est une entité publique indépendante, chargée de surveiller le bon déroulement de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire (TF). Elle veille au respect et à l'application de la règlementation technique, économique, à la protection des usagers, la transparence des transactions et la non discrimination entre opérateurs des TF. Mais comment espérer qu'une entreprise privée seule responsable du réseau et l'exploitant, mettent en place des mécanismes d'ouverture à la concurrence sans conflit d'intérêt ?

3. Réformer la gouvernance du chemin de fer gabonais

Le principal but sera de transformer d'ici à 2030, le chemin de fer gabonais en Société du chemin de fer du Transgabonais (SCTRA) société nationale anonyme dont le capital sera intégralement détenu par l'État et incessible, à laquelle seront rattachées les filiales SCTRA Réseau et SCTRA Mobilités, également transformées en SA.

Le groupe sera ainsi constitué de trois sociétés anonymes principales :

- la « SCTRA » qui assurera la direction et le pilotage du groupe public unifié
- la «SCTRA Réseau » qui gèrera « l'accès à l'infrastructure ferroviaire du réseau ferré national »
- la «SCTRA Mobilité » qui proposera les services de transport sur le réseau national

Contribution n°4 (Jollène MOUSSAVOU)

L'instauration d'un système d'aide sociale plus juste

(Mots clés : sécurité sociale - protection sociale - redistribution des richesses)

I/ État de lieu de l'aide sociale au Gabon

L'article 1 alinéa 8 de la Constitution Gabonaise dispose : "l'État, selon ses possibilités garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, aux handicapés, aux vieux travailleurs et aux personnes âgées, la protection de la santé, la sécurité sociale, un environnement naturel préservé, le repos et les loisirs ". Le décret n° 00269/PRSEAS du 3 mai 1971 pose le cadre légal de l'action sociale.

Il faut noter que le Gabon est doté d'une Direction des Affaires Sociales placée sous la tutelle du ministère du ministère de la santé et des affaires sociales. Cette Direction est essentiellement chargée de contribuer à la protection de la famille, de l'enfance et de la jeunesse et de participer à la lutte contre les fléaux sociaux et contre la délinquance juvénile. À ces charges traditionnelles, s'ajoute la promotion de l'insertion sociale des personnes handicapées et inadaptées.

Force est de constater que les textes juridiques consacrent l'aide sociale comme une prérogative de l'État au Gabon, mais qu'elle demeure très insuffisante. Aussi, nombreuses sont les familles gabonaises en difficulté qui ne reçoivent aucune aide de l'État. Cette absence d'aide sociale pérenne et efficace participe à la production et à la reproduction des injustices structurelles au Gabon.

Rappelons que, selon Iris Marion Young, l'injustice structurelle résulte du fait que de nombreux individus et institutions agissent pour poursuivre leurs objectifs et intérêts particuliers, pour la plupart, dans les limites et règles et normes acceptées.

Ainsi, les injustices structurelles existent-elles lorsque des processus sociaux privent de grand groupe de personnes [...] de moyens de développer et d'exercer leurs capacités, en même temps que ces processus permettent à d'autres d'avoir à leur disposition un large éventail d'opportunités pour développer et exercer leurs propres capacités. L'injustice structurelle est alors une sorte de tort moral distinct de l'action illicite d'un agent individuel ou des politiques répressives d'un État(1).

(1) Iris Marion Young, Responsibility for Justice, op. cit., p. 52, cité dans Responsabilité pour les injustices structurelles globales : Théorie et applications François Boucher, Pedro Lippmann in Raisons politiques 2022/3 (N° 87).

II/ Problématique(s)

En quoi la quasi-absence d'aide sociale au Gabon participe à la production des injustices structurelles au Gabon ? Comment penser une aide sociale capable de réparer les injustices sociales au Gabon ?

L'absence quasi-totale d'aide sociale au Gabon participe à la production et à la reproduction des injustices structurelles, qui sont des injustices sociales. En effet, faute d'aides de l'État, les personnes économiquement faibles sont privées de moyens suffisants pour développer leurs potentiels ou simplement offrir à leurs enfants des conditions de vie décentes favorables au développement de leurs capacités. Une aide sociale efficace, pérenne et étendue à l'ensemble du territoire, serait une façon de réparer les inégalités liées à la structure de la société gabonaise.

Pour penser une aide sociale capable de réparer les injustices structurelles dans le domaine social au Gabon, il faut adopter un modèle de responsabilité sociale. En effet, selon la philosophe Iris Marion Young, le modèle de la responsabilité commune des agents sociaux fait découler la responsabilité de la participation de l'agent à des processus sociaux producteurs d'injustices structurelles. Et l'État, en tant qu'acteur de politiques sociales est coauteur des injustices sociales, d'où la nécessité qu'il s'engage dans une action gouvernementale destinée à les abolir ou à minima, les réduire.

La mise en œuvre de ce modèle de responsabilité ne peut se faire qu'au travers d'un système social de répartition des richesses matérielles plus juste. Le but de ce système est de transformer le contexte social actuel, producteur et reproducteur d'injustices sociales dans lequel les agents agissent, et plus précisément de transformer les structures sociales, qui déterminent la manière dont les ressources matérielles et symboliques sont distribuées entre les membres de la société.

III/ Axes d'amélioration et préconisations

Pour que notre État mette un terme aux injustices structurelles qui le mine, notamment dans le domaine social, il faudra penser à la mise en place d'un ministère de la justice sociale. Ce ministère aura pour mission de s'assurer que toute personne vivant au Gabon, qu'elle soit gabonaise ou non, bénéficie d'une aide financière et médicale quand sa situation financière est précaire. Mais pour cela, il faudra déterminer à quel seuil les revenus du bénéficiaire, suivant sa situation familiale, sont insuffisants ou au contraire risquent de le faire basculer dans la précarité si aucune aide ne lui est accordée.

Plus concrètement, il s'agira pour l'État de construire des logements sociaux afin de permettre aux habitants du Gabon en situation de précarité de se loger avec l'aide de l'État. En ce qui concerne l'alimentation, penser à une politique de chèque alimentaire mensuel afin d'aider les nécessiteux. Quant à la scolarisation, des chèques de rentrée scolaire pourraient être envisagés pour alléger les parents en difficulté. Par contre, il faut pallier les carences de la CNAMGS en proposant une couverture santé prise en charge à 100% pour les gabonais économiquement faibles.

Pour qu'une telle action puisse être efficace et étendue à l'ensemble du territoire, il est souhaitable que chaque arrondissement soit doté d'une agence du Ministère de la justice sociale (déconcentration de l'action publique), avec les différents services requis pour accueillir et accompagner les personnes dans le besoin. Dans les villages, il pourrait être proposé l'installation d'agences relais qui faciliterait l'implantation des politiques publiques pensées au niveau national.

Contribution n°5 (Axel MBINA PAMBOU)

Dynamiques urbaines et réseaux d'assainissement du Grand Libreville : Quels défis et quels enjeux ?

Mot clés : (Assainissement - Étalement urbain - Infrastructures sanitaires - Grand Libreville)

I/ État des lieux des réseaux d'assainissement

Plusieurs villes africaines connaissent une forte croissance démographique. Elles sont dès lors confrontées à d'innombrables problématiques d'utilisation et d'aménagement de l'espace urbain et d'équipement.

Le Gabon n'échappe pas à cette tendance et sa capitale Libreville, connaît une concentration importante de sa population due en grande partie à l'exode rural. L'évolution de cette croissance urbaine est souvent présentée comme la pierre angulaire du développement socio-économique, urbanistique et sanitaire. Or, force est de constater que malgré les efforts consentis pour résoudre ces problématiques, aucune véritable politique n'a vu le jour pour répondre de manière efficace à ces changements urbains.

Cette expansion de la population a dépassé les limites spatiales de Libreville par le phénomène dit de l'étalement urbain sur des villes d'Akanda, Owendo et Ntoum. Zone communément appelée « Le Grand Libreville » (Libreville, Akanda, Owendo, Ntoum), ces villes connaissent elles aussi les mêmes difficultés d'aménagement que Libreville.

Dès lors, interviennent des risques majeurs perceptibles à la venue de cette population installée de manière désordonnée dans des espaces non urbanisés, non sécurisés, vulnérables à la pluviométrie et sans études de construction préalable pour la plupart.

Ce qui conduit ce secteur à une forme urbaine difficile à planifier. Du fait des vulnérabilités déjà existantes dues à la croissance démographique et à l'urbanisation mal contrôlée, les impacts sanitaires, sociaux et économiques peuvent être amplifiés, en particulier dans les zones géographiques identifiées et pour les populations les plus pauvres.

Une volonté de trouver des solutions s'impose car une telle situation engendre des difficultés majeures sur le plan sanitaire. Malgré ce constat, les pouvoirs publics ne répondent ni sur le plan esthétique ni sur le plan hygiénique de manière efficace.

Si bien qu'il existe des dispositifs qui auraient permis de mieux appréhender cette question du traitement des eaux usées via un des dispositifs mis en place : le Plan national de Développement (PNDS). Celui-ci n'a pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations malgré ces deux phases de mise en exécution : Le PNDS 2011-2015 et Le PNDS 2017-2020. Ce plan reste un outil référentiel et stratégique. En ce sens, il pourrait contribuer à intervenir dans des secteurs peu viables en réseaux d'assainissement.

Il identifie différents axes afin d'améliorer les conditions de vie des populations et leur bien-être :

- Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie ;
- Lutter contre les maladies transmissibles et infectieuses ;
- Intensifier la lutte contre les maladies non transmissibles ;
- Soutenir la préparation, la surveillance et la riposte aux flambées épidémiques et autres urgences de santé publique et catastrophes, y compris le développement des capacités nationales ;
- Renforcer la gouvernance du secteur de la santé et le leadership du Ministère qui en a la charge;
- Mettre en place un système national d'information sanitaire et de surveillance en santé publique performant ;
- Opérationnaliser les départements sanitaires ;
- Progresser vers la couverture sanitaire universelle ;
- Développer l'appropriation et la participation communautaires.

Malgré ce dispositif, dont l'efficacité reste à prouver, les populations ont recours à des techniques individuelles et différenciées pour pallier ce traitement des déchets ou encore des eaux usées :

- Mise en place des latrines pour la majorité des ménages ;
- Mise en place de fosses septiques à condition d'avoir une arrivée d'eau permanente.

Toutefois, ces mécanismes ont des fragilités, à savoir que plusieurs ménages rejettent encore ces déchets dans la nature si bien que la majorité des fosses septiques installées ne fonctionnent pas correctement, manquent de traitement, avec des difficultés de vidange et d'étanchéité. Elles sont construites dans des secteurs parfois inondables ce qui pose le problème de salubrité publique et favorise la propagation de germes pathogènes dans l'environnement proche des populations des quartiers défavorisés.

La maîtrise de l'assainissement au Gabon de manière générale est à un stade embryonnaire. De ce fait, aucun ménage n'est épargné. Moins de 25% des ménages sur l'ensemble du territoire national ne disposent de WC avec chasse d'eau. C'est 28% des ménages dans le Grand Libreville [Projet de Renouvellement, Renforcement et Extension du Réseau d'Eau du Grand Libreville (PRERAEP)].

Dans le Grand Libreville, modernité et pauvreté coexistent le plus souvent. Les réglementations en rapport avec la gestion du réseau d'assainissement et du réseau d'eau sont parfois inadaptées et les infrastructures, de mauvaise qualité ou inexistantes. L'accès à ce service est indispensable et essentiel pour la santé, mais également pour sortir de la pauvreté et garantir une dignité pour les populations.

II/ Problématique(s)

Notre préoccupation ici n'est pas de traiter uniquement de cette croissance démographique du Grand Libreville. Mais plutôt de lier cette question à la problématique de la gestion des déchets ménagers (évacuation des eaux usées, ordures ménagères, déchets solides, etc.) et plus précisément de la problématique d'assainissement qu'elle pourrait engendrer.

Face au contexte de forte croissance démographique et donc de forte augmentation des besoins en infrastructures (gestion des déchets, assainissement, voiries, eau potable, électricité, etc.), l'État s'est montré peu réactif. Il existe pourtant des mesures et dispositions [Projet de Renouvellement, Renforcement et Extension du Réseau d'Eau Potable du grand Libreville (PRERAEP)] susceptibles de permettre une meilleure gestion et une meilleure approche technique. Mais rien n'est appliqué.

Dans un contexte où l'on observe une défaillance des pouvoirs publics à offrir un système de collecte et de gestion efficace des déchets, quelles prises en charge des pouvoirs publics afin d'anticiper et d'évaluer certains risques épidémique et sanitaire lié à la faiblesse de l'accès à un système de réseaux d'assainissement collectif ou non, viable dans cette zone et plus généralement sur l'ensemble du territoire ? Des inégalités sociales déjà perceptibles se creusent davantage entre différentes catégories de la population et zones géographiques (quartiers aisés et quartiers défavorisés), avec un impact direct sur la santé des populations.

Ainsi, quels sont les modes d'évacuations des déchets liquides (eaux usées) et des déchets solides (ordures ménagères) du Grand Libreville ? Quelles sont les difficultés auxquelles sont confrontées les populations pour l'évacuation de ces déchets ? Quels sont les enjeux environnementaux et sanitaires ? Quelles sont les difficultés que rencontrent les pouvoirs publics à la mise en place d'un système efficace de traitement des déchets malgré les dispositifs existants ?

III/ Pistes d'améliorations et propositions succinctes

Les infrastructures urbaines sont présentées comme des solutions pour répondre aux enjeux de la croissance démographique ou de l'étalement urbain. La prise en compte de ce phénomène nécessite une évaluation statistique, socio-économique et sanitaire des pouvoirs publics pour une meilleure articulation des aménagements effectués à l'échelle du bâtiment, du quartier et de l'agglomération.

Lutter contre l'urbanisation désordonnée reviendrait à :

- Doter le Grand Libreville d'un réseau d'égouts qui serait connu des populations ;
- Renforcer les structures et équipements existants ;
- Transformer les tissus urbains et les doter d'équipements ;
- Transformer les tracés existants et les relier aux habitations à ordonner ;
- Transformer le paysage en appliquant la réglementation urbaine et en créant un paysage urbain uniforme et homogène sur l'ensemble de la ville ;
- Transformer les réseaux d'assainissement, d'égout, d'adduction d'eau, avec un traitement différencié de lutte contre les épidémies ;
- Construire deux sites de station de gestions des eaux usées : Ntoum et Akanda ;
- Mettre en place plusieurs bassins de récupération et de traitement des eaux ;
- Développer un système de réseaux collectifs sur lequel la population pourra envoyer ses déchets et non dans l'environnement ambiant ;
- Développer la qualité des soins et de sécurité sanitaire des ménages ;
- Renforcer la protection financière des ménages ;
- Développer le mécanisme de participation citoyenne et d'information aux populations sur les enjeux sanitaires et démographiques ;
- Créer une véritable politique de gestion des eaux de pluie dans le réseau d'assainissement.

Contribution n°6 (Chris Warren VOUMA)

Développement d'un tourisme local qui garantit plus de sécurité et de protection aux usagers.

(Mots-clés : tourisme - développement économique - acteurs locaux - sécurité)

I. État des lieux de l'offre et des acteurs du tourisme au Gabon

Le tourisme est un secteur considéré au Gabon comme un potentiel levier économique. Ce secteur représentait 6,1% du PIB mondial en 2021 selon l'OMT, et il est un de secteur avec un des taux de croissance les plus élevés en 2023 (4% de plus qu'en 2020). En effet, au regard de tout le potentiel touristique du pays, les gouvernants n'ont cessé de manifester leur volonté de faire de ce secteur un des piliers de notre économie.

Toutefois, cette volonté demeure jusqu'à maintenant pure spéculation car les lois peinent à être appliquées. Partant, le secteur touristique tarde à prendre son envol malgré les divers efforts mis en œuvre par les opérateurs publics et privés. En effet, en matière de politiques publiques dans le secteur du tourisme, le Gabon n'a pas une vision claire et une stratégie bien définie. Cela a une répercussion sur la qualité des services proposés, l'accessibilité de la population locale et internationale à ces offres et l'attractivité des différentes destinations en présence.

La présente contribution vise à établir un état des lieux du tourisme au Gabon du point de vue de l'offre des services dans ce secteur. Notre démarche consiste à identifier les principales sources d'informations qui existent dans ce domaine, avec pour fil conducteur la volonté d'appréhender l'offre et les acteurs locaux qui pourraient être intéressés. C'est ainsi que nos recherches nous ont con duit vers 3 principales sources abordant le sujet du tourisme au Gabon : www.evaneos.fr, www.routard.com, et www.petitfute.com.

1) www.evaneos.fr/: site créé en 2009 par 2 Français, il liste 10 destinations à visiter au Gabon et aborde la question des formalités à remplir pour un séjour dans le pays, tout en mettant l'accent sur la coopération d'Evaneos avec des partenaires locaux. Il s'agit d'un site généraliste qui présente les voyages au Gabon au même titre que d'autres destinations ailleurs dans le monde.

2) www.routard.com: il propose une offre globale de services pour préparer son voyage au Gabon (vol, location d'hébergements, ou de voitures, formalités...) et pour profiter d'un séjour sur place, des sites à visiter y sont indiqués.

3) www.petitfute.com: créé en 1976 et n° 1 en Europe, le petit futé est le site le plus abouti. Il propose un guide de voyage à destination du Gabon avec des items tels que "que voir ? Quand partir ?". Le site offre une gamme de services sur place (assurances, achat de devises, trouver un médecin) ainsi qu'un lien vers la location de voitures, ou vers la réservation d'un vol. Autre particularité : le petit futé porte à la connaissance du touriste, des mots typiquement inspirés du vocabulaire gabonais (coupe-coupe, vin de palme).

II/ Problématique(s)

Au-delà de cette approche morphologique reflétant les activités qu'il est possible de pratiquer sur place et les acteurs clés, notre contribution interroge la capacité à garantir plus de sécurité et de protection aux usagers bénéficiant du tourisme pour un ancrage plus durable du phénomène dans la société gabonaise.

III/ Propositions pour l'essor d'un tourisme local plus sain au profit des usagers

L'essor d'un tourisme local garantissant plus de sécurité et de protection aux usagers dudit secteur passera nécessairement par l'implication d'acteurs locaux.

Proposition 1) inclure des étudiants locaux gabonais dans l'élaboration d'un guide du tourisme au Gabon fait par des gabonais eux-mêmes afin :

1) sur le volet alimentaire : de recenser les bonnes adresses et de disposer d'une base de données actualisées identifiant les producteurs et les acteurs de la remise directe : opérateurs mobiles, boulangerie, pâtissiers, restaurants, marchands, etc., sur le modèle du « Petit paumé » qui était, il y a quelques années, élaborées chaque année par des étudiants de l'EM Lyon.

2) sur le volet économique : d'allouer un budget à des groupes d'étudiants qui vont parcourir le Gabon pour identifier les meilleures adresses en matière d'hébergement : parc hôtelier, Airbnb, hébergements chez l'habitant, hébergements atypiques/insolites, etc. Un recensement des professionnels de la médecine ainsi que des assureurs pourrait également être envisagé.

L'élaboration du nouveau guide pourrait partir des données existantes auxquelles seraient nécessairement ajoutées les informations issues de la collecte de données actualisées sur l'ensemble du territoire. S'agissant du budget, il pourrait provenir de sponsors privés tels que des banques locales ou autrement du Ministère de tutelle, soucieux de soutenir la mise en place d'un guide du tourisme au Gabon en contrepartie d'une visibilité médiatique.

Proposition 2) confier à l'Agence gabonaise de Sécurité alimentaire (AGASA), le contrôle d'hygiène et de loyauté des acteurs identifiés dans ce nouveau guide du tourisme au Gabon.

Lesdits contrôles seraient à effectuer sur le territoire concerné dans le cadre d'une programmation annuelle ou semestrielle (opérateurs économiques, boulangerie, pâtissiers, restaurants, marchands, etc.).

Dans cette nouvelle version du tourisme au Gabon, l'AGASA en tant qu'organe de contrôle, veillera à la mise en œuvre effective des pouvoirs de sanction attachés à l'exercice de cette fonction en cas de manquement ou d'infraction constaté à l'occasion des inspections effectuées sur le terrain.

Proposition 3) Associer la Direction générale de la consommation, concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) aux contrôles de transparence et de loyauté des informations auprès des acteurs recensés dans le nouveau guide du tourisme au Gabon :

hôtels, logements Airbnb, hébergements chez l'habitant ainsi que les hébergements atypiques/insolites identifiés dans ce nouveau guide. Ces contrôles seront également effectués auprès des médecins, des professionnels de la location de voitures ou de bateaux, ainsi qu'auprès des assureurs, tout en veillant à la mise en œuvre effective des pouvoirs de sanction.

INSTITUT CONCORDE